



## Isolant de polyisocyanurate revêtu pour couverture

On a beaucoup débattu au sujet de la valeur de résistance thermique à long terme ou \*en service+ des isolants en polyisocyanurate. Bien qu'on reconnaisse généralement que la résistance thermique des produits présentement disponibles diminue avec le temps, l'ampleur de cette diminution fait encore l'objet de discussions. Viennent accroître la confusion les divers procédés de conditionnement utilisés par l'industrie pour déterminer les valeurs de résistance thermique des matériaux «vieillis».

Le Conseil national de recherches du Canada et Oak Ridge National Laboratories aux É.-U. ont tous les deux travaillé à la mise au point de la méthode d'essai C-1303 de l'ASTM dont l'objectif sera de fournir un moyen uniformisé de déterminer les valeurs de dimensionnement de la résistance thermique de ces genres d'isolants à chargement de gaz et des autres isolants du même type. Il est toutefois difficile de prédire combien de temps il faudra avant que cette norme soit généralement acceptée.

Pour le moment, la Polyisocyanurate Insulation Manufacturers Association (PIMA) a avisé l'ACEC qu'elle recommande d'utiliser la norme C-1289-95 de l'ASTM pour déterminer la résistance thermique de la mousse de polyisocyanurate, tant que la nouvelle norme n'aura été officiellement adoptée. De plus, la PIMA s'est engagée au nom de tous les fabricants qui en sont membres que ces derniers vont utiliser la norme C-1289-95 d'ASTM pour déterminer la résistance thermique de leurs produits et vont commercialiser leurs produits au Canada à compter du 1er janvier 1997 en se fondant sur cette norme.

En attendant, nous conseillons aux membres actifs de l'ACEC de ne pas indiquer de valeurs de résistance thermique des isolants «vieillis» (à long terme) en soumissionnant pour des travaux de couverture. C'est au concepteur qu'il incombe de déterminer les valeurs et les données qui devraient être utilisées pour le choix de tout produit, quel qu'il soit. **L'entrepreneur devrait toujours présenter sa soumission en se fondant sur l'épaisseur du ou des produit(s) tel que stipulé par le responsable de la conception, afin d'éviter toute possibilité de réclamation en dommages-intérêts.**

Lorsque l'entrepreneur doit déterminer la résistance thermique à long terme des matériaux, il ou elle devrait consulter la documentation du fabricant ou la liste des isolants en mousse de polyisocyanurate contenue dans le Recueil d'évaluations de produits du Centre canadien des matériaux de construction (NRC-CNRC) publié par l'Institut de recherche en construction.

*Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin consultatif technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis technique définitif; nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.*